

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AOUT 2017**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

GARDERIE : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

A l'unanimité les tarifs de la garderie municipale sont fixés comme suit pour l'année scolaire 2017-2018.

- forfait annuel : 160 euros par enfant pour l'année scolaire 2017-2018
- forfait trimestriel : 80 euros par enfant pour l'année scolaire 2017-2018
- forfait mensuel : 35 euros par enfant pour l'année scolaire 2017-2018
- ticket journalier : 5 euros par enfant pour l'année scolaire 2017-2018
- pénalité de retard : 5 euros par quart d'heure commencé

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants : repas cantine 3,70 euros.

RESTAURANT SCOLAIRE : CONVENTION DE PRESTATION DE REPAS LIVRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec PLEIN SUD RESTAURATION pour la fourniture des repas cantine.

TRAVAUX DE TERRASSEMENT : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis des entreprises sollicitées pour des travaux de terrassement. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, l'entreprise BOISSET de CHANOS-CURSON pour un montant HT de 14 997,90 euros.

DEFENSE INCENDIE, RUE DES IMPAILLOTS

Afin de permettre l'urbanisation du lieudit «Beaubrunet et la Roue», Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire installer, Rue des Impaillots, un poteau incendie par le syndicat des eaux de la VEAUNE pour un montant TTC de 7 201,80 euros.

SDED : REALISATION BRANCHEMENT NEUF

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet et le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour le renouvellement d'un branchement vétuste au quartier des Planards.

SDED : ELECTRIFICATION RACCORDEMENT AU RESEAU BT

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour un raccordement individuel au forfait. La participation communale sera de 3 668,16 euros.

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION

Suite à des modifications de personnel Monsieur le Maire propose le recrutement pour une durée déterminée, d'un agent d'animation pour l'entretien des bâtiments communaux et l'encadrement des enfants au restaurant scolaire et transports scolaires. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

BAIL ORANGE TERRAIN «LES RICHARDINS»

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail avec Orange.

ASSURANCE : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de GROUPAMA d'un montant de 2 160,00 euros correspondant au règlement du sinistre du 17 septembre 2015

CONVENTION TERRAINS LIEUDIT «BEAUBRUNET ET LA ROUE»

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention à intervenir entre la Commune et MM. RODRIGUES Emmanuel, DE MAGALHAES Filipe, Mmes OGIER Sophie et BIANCHIN Audrey afférente à la répartition des frais après la commercialisation des 3 premiers lots des terrains cadastrés section C numéros 1055 à 1059, lieudit Beaubrunet et la Roue et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

LIMITATION DES CRUES DE LA RIONNE

Considérant l'aménagement de travaux de limitation des crues de la Rionne comme un projet important pour la commune d'Erôme et rentrant dans le cadre de l'intérêt général. Il est proposé de soutenir les démarches qui sont menées par Arche Agglomération permettant les acquisitions foncières par voie amiable, ou par la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour les parcelles n'ayant pas pu faire l'objet d'un accord amiable avec les propriétaires et nécessaire à la réalisation du projet en vue d'obtenir le transfert de propriété et la fixation des indemnités par voie judiciaire. A l'unanimité Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire: à soutenir, la démarche de Déclaration d'Utilité Publique porter par Arche Agglo dans le cadre du projet de limitation des crues de la Rionne

Pour extrait
en Mairie, le 18 août 2017
le Maire,